



6 juin 2018

Pollution au mercure en Haut Valais Etat d'avancement des investigations et des travaux d'assainissement

Alors que l'assainissement des sols pollués au mercure progresse en zone habitée de Viège et de Rarogne, les investigations additionnelles requises en raison de la forte hétérogénéité de la pollution ont pu être parachevées sur l'ensemble de la zone concernée. Il en résulte que 28 des 144 parcelles investiguées à nouveau s'ajoutent à celles devant être assainies. De plus, au gré des projets de construction planifiés dans la région, neuf parcelles supplémentaires ont été identifiées comme nécessitant un assainissement. Dans la zone agricole, la méthodologie prévue pour l'investigation à large échelle sera testée durant cet été.

Les assainissements par quartier à Viège et à Rarogne progressent. Dans le premier quartier à assainir, le dit « Dreieckquartier » à Turtig, huit parcelles ont d'ores et déjà été assainies. La remise en état des surfaces concernées est actuellement en cours. Les contrôles réalisés par le Service de l'environnement (SEN) montrent que, pendant les travaux, la dissémination de mercure par les poussières était négligeable et que, pour les parcelles assainies, les buts d'assainissement ont été atteints. Les parcelles concernées n'ont dès lors plus à figurer au cadastre des sites pollués (CSP). A Viège, six parcelles du quartier « Stockmatten » font l'objet de travaux d'assainissement depuis fin mai.

Les investigations additionnelles menées sur 144 parcelles en zone habitée de Viège et de Rarogne sont terminées. Celles-ci ont été ordonnées par le SEN, en 2017, en référence à différentes études ayant révélé sur des parcelles jusque-là classées comme ne nécessitant pas d'assainissement l'existence possible de pollutions locales dépassant 2 mg Hg/kg. Les résultats de ces investigations plus fines révèlent que 28 parcelles supplémentaires doivent désormais être assainies. Elles le seront dans le cadre des travaux d'assainissement d'ores et déjà planifiés. Les parcelles ne nécessitant pas d'assainissement ont été supprimées du CSP, les résultats des investigations restant cependant documentés dans la base de données cantonale des sols (BODAT).

Chaque projet de construction prévu à Viège, Rarogne, Lalden, Baltschieder, Niedergesteln, Brigerbad ou Gamsen est transmis au SEN qui évalue si un contrôle de la teneur en mercure des sols doit encore être réalisé. Cette démarche a fait ses preuves. À ce jour, les contrôles réalisés dans le périmètre de 109 projets ont permis de mettre en évidence neuf cas présentant un dépassement de la valeur d'assainissement et pour lesquels des mesures d'assainissement ont été ou sont intégrées au projet de construction. Les prochains assainissements réalisés en marge d'un projet de construction se dérouleront dès juin au centre de Rarogne au sein de trois parcelles contiguës.



Dans la zone agricole entre Rarogne et Viège, il est prévu de tester une méthodologie qui, en résumé, permet d'identifier et de délimiter de manière efficace chaque zone polluée en tenant compte de l'ensemble des informations disponibles. Enfin, des investigations spécifiques et détaillées ont également débuté le long du Grossgrundkanal.

Les personnes intéressées peuvent s'informer sur l'état d'avancement des travaux d'assainissement par le biais des pages internet <http://quecksilber.lonza.com> et <https://www.vs.ch/web/sen/sanierungen>.

Personne de contact

Joël Rossier, Chef du Service de l'Environnement (SEN) – 027 606 31 55